

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : 6 — 11 — 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) : 25 cent
RÉCLAMES : 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

| Arrivées à CAHORS | | Départs de CAHORS | | Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été. | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 10 h. 25 ^m matin. | 4 h. 40 ^m matin. | 6 h. 15 ^m matin. | 7 h. 17 ^m matin. | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
| 5 h. 30 ^m soir. | 1 h. 00 ^m soir. | 2 h. 41 ^m soir. | 3 h. 52 ^m soir. | 7 h. 50 ^m matin. | 9 h. 11 ^m matin. | 11 h. 42 ^m matin. | 9 h. 52 ^m matin. | 12 h. 51 ^m matin. |
| 10 h. 21 ^m | 5 h. 45 ^m | 7 h. 39 ^m | 9 h. 22 ^m | 4 h. 18 ^m soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 h. 45 ^m soir. | 4 h. 39 ^m soir. |
| | | | | 9 h. 41 ^m soir. | | 4 h. 41 ^m matin. | 11 h. 7 ^m | 2 h. 58 ^m soir. |

Train de marchandises facultatif :
Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire :
Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 21 Août.

Voici un article du *Journal des Débats* à lire et à méditer :

Le total des Conseils généraux où la majorité est déplacée en faveur de la république est significatif. Mais il y a des victoires particulières qui ont plus d'importance peut-être que le triomphe général auquel nous venons d'assister. Qui aurait supposé, il y a quelques mois à peine, que des départements comme la Charente-Inférieure, le Finistère, l'Aveyron, la Seine-Inférieure, la Corse, répudiant des traditions qu'on croyait être invétérées, abandonneraient la monarchie ou l'empire pour passer à la république? Nous verrons prochainement un républicain présider le Conseil général de la Corse. Nous voyons déjà M. Bethmont remplacer M. Eschassériaux à la présidence du Conseil général de la Charente-Inférieure. Le Finistère a échappé aux monarchistes; peu s'en est fallu que les bonapartistes ne perdisent le Pas-de-Calais, puisque c'est par le bénéfice de l'âge que M. d'Havrincourt a été élu contre M. Deveaux. Dans la Seine-Inférieure, les républicains n'ont même pas eu besoin d'avoir la majorité numérique pour porter M. Cordier à la présidence, à la place de M. Ancel qui depuis seize ans n'avait pas cessé d'occuper ces fonctions. Dirait-on que la Seine-Inférieure soit un département capable de subir tous les entraînements de l'opinion et de céder à des impressions irréfléchies? Non! C'est au contraire un des départements les plus riches, les plus industriels, les plus commerçants et, par suite, les plus raisonnables du pays. Dirait-on, d'autre part, que M. Ancel fût un adversaire bien ardent des institutions actuelles? Non! M. Ancel est précisément un de ces hommes qui ne refusaient pas à la république une adhésion passagère et marchandée. Pourquoi de si profonds revirements se sont-ils produits dans la Corse, dans la Charente-Inférieure, dans le Finistère, dans l'Aveyron, dans le Pas-de-Calais, etc.? C'est que le pays, après les élections du 14 octobre, après les élections du Sénat, a compris qu'il fallait une dernière démonstration pour mettre en harmonie nos institutions administratives et nos institutions politiques, et pour que la république, désormais consolidée, n'eût plus à accepter les conditions de personne, mais, pût, au contraire, faire les siennes à tous ceux qui désireraient venir à elle.

Tel est, selon nous, le sens des élections des Conseils généraux et de la nomination des bureaux. Les monarchistes commettent un anachronisme lorsqu'ils offrent de se rallier à la république, pourvu qu'elle leur donne telle ou telle satisfaction, qu'elle leur fasse telle ou telle concession. Ils retardent sur le pays. Ils en sont encore aux beaux jours de l'Assemblée Nationale ou aux jours troublés qui ont précédé le 16 mai. Aujourd'hui la situation est retournée. La république n'a pas besoin d'eux; ce sont eux qui ont besoin d'elle. Ils peuvent y entrer sans doute, car la porte est ouverte à tout le monde; mais il ne leur est plus permis de rétrécir cette porte pour l'accommoder à leur taille, ou de l'agrandir outre mesure pour que les plus grands adversaires de nos institutions puissent y passer. Ils ont laissé échapper l'heure où il leur eût été

possible de la disposer suivant leurs convenances. Victimes de leurs propres fautes, il ne leur reste plus qu'à se soumettre à une nécessité qu'ils ont plus contribué que personne à faire naître. Pour exercer une influence quelconque sur la marche de nos affaires, il faut aujourd'hui non seulement professer la république du bout des lèvres, mais persuader au suffrage universel qu'on y est dévoué du fond du cœur.

On lit dans le *Parlement* :

Il paraît que les commis-voyageurs de Toulouse ne sont pas satisfaits de la marche trop lente que suit le gouvernement dans sa campagne contre les congrégations. S'il faut en croire l'agence Havas, deux discours auraient été adressés à ce sujet au ministre, et les orateurs n'auraient pas caché qu'ils avaient des doutes sur l'énergie du gouvernement. L'un d'eux aurait même dit qu'« il fallait sortir de l'équivoque et entrer dans une voie nette. » Ce n'est point assez d'avoir fermé les maisons des jésuites; tant qu'il subsistera une congrégation non autorisée, rien n'aura été fait. La tâche est à peine commencée; Elle doit être poursuivie sans relâche et sans faiblesse.

A cette mise en demeure peu courtoise, le ministre a répondu par quelques phrases assez vagues, qui semblent indiquer de la part de nos gouvernants, sinon le désir de s'arrêter dans la voie où ils se sont si imprudemment engagés, du moins le besoin de réfléchir et de prendre un répit avant de faire un nouveau pas en avant. Il faut attendre du temps le remède au mal dont nous souffrons, a dit M. Constans; il faut travailler à faire la paix de l'avenir. Voilà des paroles auxquelles nous serions heureux de nous associer sans réserve, si le ministre qui les a prononcées avait lui-même, la force et le bon sens de s'y tenir. Oui, c'est par le temps seul et par une politique d'apaisement non par des mesures violentes, que nous effacerons peu à peu les divisions qui existent dans les esprits et que nous reconstituerons l'unité nationale sur le terrain de la République et de la liberté. C'est le langage que nous n'avons cessé de tenir et d'opposer aux déclamations de quelques-uns de nos ministres. N'est-il pas assez piquant de le retrouver dans la bouche de M. Constans?

Il est vrai que le ministre de l'intérieur s'est cru obligé de déclarer tout aussitôt que le gouvernement ne laisserait pas protester sa signature et que ce qui avait été dit serait fait. Mais il s'est empressé d'ajouter que l'échéance des décrets n'indiquait pas d'époque fixe et précise pour leur application. — Comment faut-il entendre ces paroles? Ou elles n'ont pas de sens, ou elles signifient que le gouvernement est résolu à ne point exécuter, quant à présent, le décret concernant les congrégations autres que celles des jésuites. En ce qui concerne ces derniers, le ministre ne promet pas de s'abstenir; mais comme les jésuites, de leur côté, paraissent décidés, en attendant que la justice ait prononcé, à disparaître en tant que congrégation enseignante, sauf à chacun d'eux à exercer le droit d'enseigner qui lui appartient individuellement, on peut croire que nous n'assisterons pas, le 31 de ce mois, aux scènes violentes qui ont marqué la fin du mois de juin. Combien de temps durera cette accalmie? Cela dépendra du Cabi-

net et des Chambres. Le Cabinet aura-t-il la sagesse de préparer, avant le mois de novembre, une loi libérale sur les associations? La Chambre comprendra-t-elle que le pays est las d'entendre parler des congrégations et des dangers qu'elles font courir à la société moderne? La société issue de la révolution de 1789 se sent assez forte pour n'avoir pas peur des jésuites, ni de leurs doctrines. Les dernières élections, dont les républicains ont raison d'être fiers, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ne sont-elles pas le plus décisif des arguments en faveur d'une politique large et libérale, à l'encontre de la politique étroite, inquiète et violente que nous avons vu pratiquer depuis quelques mois? C'est ce que faisait ressortir, avec beaucoup d'à-propos, il y a quelques jours, un de nos confrères, le *Temps*, qui passe pour être quelquefois le confident des pensées du ministre.

Serions-nous donc à la veille d'un retour de modération et de libéralisme? Il faut le souhaiter, sans pourtant y trop compter.

Mardi soir, à Toulouse, un punch a été offert à M. Constans, ministre de l'intérieur et des cultes, par les voyageurs de commerce.

Deux allocutions demandant l'exécution complète des décrets ont été adressées au ministre par les voyageurs.

M. Constans a répondu : « En s'adressant à moi, c'est au chef de la démocratie toulousaine que les voyageurs se sont adressés. »

Le ministre a poursuivi :

On me disait qu'il fallait sortir de l'équivoque et entrer dans une voie nette. Il faut attendre du temps le remède au mal dont nous souffrons. Il faut travailler à faire la paix de l'avenir.

Vous avez fait crédit au gouvernement, le gouvernement ne laissera pas protester sa signature : ce qui a été dit sera fait. Nous avons le calme qui convient à la force.

Le ministre a parlé ensuite de la liberté de la presse et a répondu aux attaques dirigées contre lui pour avoir expulsé un homme qui recevait l'hospitalité française; « Je l'ai expulsé a ajouté M. Constans, parce que je veux que le pays soit respecté. Je n'en ai aucun repentir. Je ne laisserai pas périliter le pouvoir que vous m'avez confié. »

Le ministre fait une distinction entre le clergé, qu'il respecte, et ceux qui, sous le couvert du clergé, ont fait de tout temps une guerre sourde aux gouvernements libéraux.

Le ministre a ajouté que l'échéance des décrets n'indiquait pas d'époque fixe et précise pour leur application. Il n'y a qu'une chose qui puisse empêcher la réussite de la seconde étape, c'est une impatience exagérée.

Si le pays veut être sage, a-t-il dit, nous sortirons victorieux de la lutte engagée; si vous poussiez aux soubresauts le succès pourrait être compromis.

Si vous avez confiance dans celui qui a toujours été à votre tête aux jours du péril comme aux jours de l'honneur, si nous faisons de la politique ferme et modérée, nous sommes sûrs de la victoire.

Dans le cas contraire, nous pouvons arriver à un résultat immédiat, mais peu durable.

Nous avons pour nous la modération, la sagesse et la force; c'est dans ces idées que je voudrais vous voir.

Vous n'avez rien à craindre du gouvernement actuel comme des gouvernements précédents sous lesquels vous avez eu le bonheur de vivre. (Sourires ironiques.)

J'ai tenu les engagements pris; je n'ai jamais varié, je ne varierai jamais.

Le jour où votre confiance me fera défaut, je me retirerai de la vie publique.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Vous me tiendrez compte de ma bonne volonté et de ma vive affection pour vous.

(Cris répétés : Vive Constans! Vive la République!)

Divers toasts ont été portés ensuite par des membres de la presse républicaine au ministre. Des toasts ont été portés également par un voyageur de commerce au président de la République, au ministre, aux présidents des deux Chambres et à M. Constans, le chef de la démocratie toulousaine.

Un toast a été porté par un amnistié des Pyrénées-Orientales, nommé Peyt, impliqué dans l'affaire de Pia, lequel a dit qu'il oubliait ses souffrances puisque la République triomphait.

L'orateur a été embrassé par le ministre.

L'accolade donnée par M. Constans à un condamné pour l'abominable affaire de Pia (Pyrénées-Orientales), n'a rien qui nous séduise, et nous croyons que M. Constans aurait pu se dispenser de cette effusion. Seulement, il faut qu'il ait eu un motif pour se livrer à un acte de tendresse si remarquable. En lisant les journaux et correspondances, on serait disposé à penser que M. le Ministre de l'intérieur a besoin de temps et de patience pour continuer l'exécution des fameux décrets, et qu'il a saisi l'occasion de calmer les impatients et les égarés du radicalisme, en se jetant dans les bras d'un communard... afin de mieux lui fermer la bouche.

Le Président de la République
A DIJON

Le président de la République est arrivé à Mont-sous-Vaudrey, le 18 à six heures du soir. En l'absence du maire qui siège au conseil général un discours de bienvenue lui a été adressé par M. Duban adjoint, entouré du conseil municipal. M. Grévy a répondu en quelques paroles, qu'il était toujours très heureux quand il revenait à Mont-sous-Vaudrey; puis il a serré la main aux conseillers et aux nombreux amis particuliers venus pour le recevoir, non seulement du bourg, mais des environs. Pendant ce temps, la fanfare de Mont-sous-Vaudrey jouait la *Marseillaise*. Cette réception a eu naturellement un caractère intime.

L'incident politique du voyage a été la réception du président à la gare de Dijon. Le train présidentiel est entré en gare, à deux heures de l'après-midi et les troupes massées sur les quais de la gare, ont présenté les armes pendant que le canon tonnait. M. Magnin ministre des finances, entouré de tous les sénateurs et députés de la Côte-d'Or, du préfet, du premier président, du procureur général, du général Berthe, de l'évêque a présenté le maire de Dijon, qui a souhaité de bienvenue à M. Grévy. Le président accompagné de M^{me} et de M^{lle} Grévy, de M. Fourneret, son secrétaire, est entré dans le salon de réception magnifiquement décoré de tentures de velours, d'arbustes de fleurs, par les soins de la municipalité.

Le conseil général, le conseil municipal, les conseillers d'arrondissement et les maires de canton, la cour, le tribunal de première instance et les autorités civiles et militaires, ont été aussitôt introduites et le président prenant alors la parole a prononcé une allocution que nous reproduisons d'après l'Officiel.

Mes chers concitoyens :

« Je suis heureux de voir la municipalité de Dijon, le Conseil général de la Côte-d'Or, les autorités civiles et religieuses et le corps des officiers qui commandent dans cette région. Je suis touché des paroles bienveillantes de M. le Maire ; rien ne peut m'être plus précieux que l'approbation de mes concitoyens et particulièrement des représentants de cette ville et de ce département, qui à toutes les époques s'étant signalés par leurs opinions libérales, devaient être, et ont été, des premiers à embrasser la République. Mais aujourd'hui ce n'est pas un homme, quels que soient sa position, ses intentions et ses efforts, c'est la France qu'il faut louer, la France si sensée, si sage, si intelligente de ses intérêts, si ferme et si persévérante dans son attachement à la République. Il dépend de nous que cet attachement s'accroisse toujours de plus en plus ; continuons à être sages ; ne nous laissons entraîner ni à l'impétuosité, ni à l'exagération, ni à la violence, et l'ère heureuse dans laquelle nous sommes entrés enfin, après tant d'orages, ne se fermera pas. »

Ce discours s'est terminé au milieu des applaudissements et des cris de : Vive la République ! Une grande foule entourait la gare et a acclamé le Président qui est venu la saluer.

M. le président s'est dirigé ensuite vers le perron de la cour de la gare et a salué la population. Les quinze mille personnes qui étaient massées dans la cour et l'avenue ont fait retentir pendant cinq minutes les cris de : Vive la République ! Vive le président ! Vive Grévy ?

A trois heures, au départ du train, la Mar-seillaise s'est fait de nouveau entendre et les acclamations de la foule ont accompagné le train jusqu'à ce qu'il ait disparu.

MM. Jules Ferry et Cazot sont particulièrement préoccupés, paraît-il, des moyens d'empêcher les établissements d'enseignement fondés par les Jésuites de passer aux mains de sociétés anonymes et d'être dirigés à l'avenir dans le même esprit qu'auparavant, sinon par les mêmes personnes. Nous comprenons cette préoccupation. A la place du gouvernement nous serions fort embarrassés. Si les républicains sont forcés de s'arrêter devant les sociétés civiles légalement constituées, devant de nouveaux directeurs religieux ou laïques armés de droits incontestables, qu'aura-t-on fait ? On se sera donné le désavantage de tirer de l'arsenal de l'empire et de l'ancienne monarchie une législation surannée, d'avoir l'air de jouer avec la liberté de l'enseignement, avec la liberté des croyances, sans profit, sans attendre sérieusement le but qu'on s'était proposé. Si l'on veut aller plus loin, où sera-t-on conduit ?

Ces justes observations sont présentées par la Revue des Deux-Mondes. Très sagement, M. Charles de Mazade fait remonter à M. Jules Ferry la responsabilité première de l'embarras dans lequel le gouvernement se trouve si misérablement engagé. « C'est à l'initiative de M. Jules Ferry qu'est dû l'article 7, et les mésaventures de l'article ont conduit le gouvernement dans cette voie d'arbitraire où il rencontre, où il rencontrera à chaque pas des difficultés nouvelles. »

Rien de plus juste que cette conclusion de la Revue des Deux-Mondes. Efforçons-nous donc de préparer une situation qui donne à la République d'autres conducteurs que des ministres radicaux.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

M. de Lamberterie, ancien député du Lot poursuit ses excellentes Etudes sur la Situation économique ou financière de notre département. Nous serons heureux de donner mardi à nos lecteurs la primeur de ce travail important dont ils sauront apprécier tout l'intérêt.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne

Les officiers de la garnison ont été reçus, mardi matin à 10 heures, dans le grand salon de la préfecture, par M. de Freycinet, président du conseil des ministres. Ils lui ont été présentés par M. le général Paturoy commandant la 33^e division d'infanterie.

M. de Freycinet a adressé à M. le général l'allocution ci-après, que nous empruntons au Républicain :

« Mon général, je vous remercie et remercie votre corps d'officiers de la bonne pensée qu'il a eue de me faire une visite. J'aime passer de près, dans des circonstances bien difficiles et bien tristes pour la France, et j'ai pu apprécier toute sa valeur, tout son patriotisme. J'ai vu avec quelle abnégation elle s'est sacrifiée pour le Pays, et suis bien certain que, si, ce qu'à Dieu plaise, une cruelle nécessité le voulait jamais, elle se dévouerait encore avec le même héroïsme. »

« La France sait tous les efforts que fait l'armée, le travail assidu auquel elle se livre. C'est avec un réel sentiment de fierté qu'elle assiste à ses progrès ; elle y trouve la garantie de son honneur et de son indépendance. »

Nos assemblées départementales continuent leurs travaux. Les conseils seulement ont donné le spectacle d'incidents assez vifs, entre autres celui du Gers. M. Paul de Cassagnac ayant déclaré qu'il était l'auteur d'un article publié par l'Appel au peuple d'Auch, article contre lequel s'était élevé M. Luroy, des paroles on ne peut plus vives ont été échangées. M. Paul de Cassagnac a déclaré notamment que l'article n'était pas dirigé contre les membres de la minorité du Conseil, mais contre la presse hostile, contre le gouvernement, et contre les fonctionnaires qui persécutent les adversaires de ce gouvernement. Le préfet a chargé alors le secrétaire de prendre acte de ces paroles et au même moment des protestations s'étant élevées dans le public, la salle a été évacuée, sur l'ordre du président, aux cris de vive la République ! vive le préfet !

Le Républicain du Gers affirme dans son numéro du 19, que le préfet du Gers va poursuivre M. P. de Cassagnac au sujet des paroles prononcées par celui-ci au cours de la séance du Conseil général. Il y a lieu d'attendre la confirmation de cette nouvelle.

LES VINS PLÂTRÉS.

M. Cazot ministre de la justice, vient d'adresser la circulaire suivante aux procureurs généraux :

Monsieur le Procureur général, A la suite de diverses décisions judiciaires relatives à la vente des vins plâtrés, un de mes prédécesseurs avait exprimé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce le désir que de nouvelles expériences fussent faites à l'effet d'établir si, dans l'état actuel de la science, l'immunité accordée aux vins plâtrés, par la circulaire du 21 juillet 1858, pouvait être maintenue.

Saisi de l'examen de la question, le comité consultatif d'hygiène publique de France a émis l'avis : 1^o Que l'immunité absolue dont jouissent les vins plâtrés en vertu de la circulaire du ministre de la justice, en date du 21 juillet 1858, ne doit plus être officiellement admise.

2^o Que la présence du sulfate de potasse dans les vins de commerce, qu'elle résulte du plâtrage du moût, du mélange du plâtre ou de l'acide sulfurique au vin, ou qu'elle résulte du coupage de vins non plâtrés avec des vins plâtrés, ne doit être tolérée que dans la limite maxima de deux grammes par litre.

En portant cet avis à ma connaissance, mon collègue de l'agriculture et du commerce m'informe qu'il y adhère complètement.

L'immunité résultant des dispositions précédentes devra être restreinte en conséquence, c'est-à-dire qu'il y aura lieu désormais, pour les parquets, de poursuivre, en vertu des lois sur la falsification, le commerce des vins contenant une quantité de sulfate de potasse supérieure à celle de deux grammes par litre, laquelle peut seule être tolérée sans danger pour la santé des consommateurs.

Je vous prie de vouloir bien adresser à vos substituts des instructions en ce sens et m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, etc. Le garde des sceaux, ministre de la justice, JULES CAZOT.

Les grandes manœuvres

C'est du 1^{er} au 9 septembre qu'auront lieu les grandes manœuvres qui doivent être exécutées, cette année, par la 33^e division d'infanterie, dont le quartier général est à Moutanban.

Les corps qui y prendront part sont les 7^e, 9^e, 11^e et 20^e régiments de ligne et 29^e bataillon de chasseurs à pied, auxquels seront attachés 4 batteries d'artillerie et 2 escadrons du 11^e régiment de dragons ; de tout formant un effectif de 9 à 10,000 hommes.

Les manœuvres comprendront des opérations de régiment contre régiment, puis de brigade contre brigade, et se termineront par une marche offensive de toute la division de Moissac sur Malaucène.

Voici, pour chacun des jours de la période de manœuvres, les cantonnements qui seront occupés par chacun des régiments.

Table with columns for brigades (65^e and 66^e) and regiments/battalions, listing their cantonment locations for various days from Sept 1st to 9th.

Lundi, 16 août, a eu lieu la distribution des prix à l'Ecole libre des Frères de Castelnaud-Montrabat, sous la présidence de M. Depèyre, ancien ministre.

Après divers exercices de chant et de déclamation exécutés avec autant de succès que d'entraîn par les élèves de l'Ecole, M. le curé de Castelnaud et M. le président ont pris successivement la parole.

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. le curé : Messieurs, Mes chers enfants,

L'orateur éminent que vous allez entendre tout à l'heure, en apportant à cette école le triple secours de son nom, de son talent et de sa libéralité, a voulu qu'elle fut une école gratuite et chrétienne.

Trois mots qui expliquent votre présence et la nôtre ici. — Je dis la nôtre, puisque je parle au nom de mes vénérés confrères qui assistent à cette fête.

Vous aimez l'école, vous êtes pour l'instruction ; et nous, nous n'exisons que pour la répandre. Vous aimez l'école gratuite, vous voulez l'enseignement pour les pauvres aussi bien que pour les riches ; et nous, nous devons à tous la vérité, sans distinction de rang ou de fortune. Enfin, vous voulez l'école chrétienne ; et nous, nous disons que sans la Croix et sans l'Évangile la Société retomberait dans la barbarie !

Vous seriez donc étonnés, Messieurs, et nous manquerions à notre devoir si nous n'étions pas ici. Nous nous établissons ensemble sur le domaine de l'enseignement religieux et des vertus chrétiennes ; ce domaine est le nôtre ; nous sommes chez nous.

Non, ce n'est pas un champ de bataille que vous avez préparé : c'est un asile — asile pacifique et sacré comme un temple. Tous des honnêtes gens peuvent y venir sans crainte, y demeurer sans remords, car nous rejetons comme indigne de nous tout sentiment de haine et toute idée de vengeance.

Nos cœurs ne s'y réunissent que pour aimer : ici, en effet, nous retrouvons un commun trésor.

Sous la persécution de Valérien, un préfet de Rome demanda à saint Laurent les trésors de l'église. Saint Laurent rassembla les pauvres, les aveugles,

les estropiés que sa charité nourrissait : « Voilà, dit-il, les richesses de notre église. » Si quelqu'un nous demandait les trésors de cette maison, notre réponse est toute prête : nous montrons avec orgueil ces jeunes gens nourris des saines doctrines et ces enfants qui sont impatients de surpasser leurs aînés.

Vous êtes heureux, chers Frères, de les voir tous aujourd'hui rassemblés. Plus heureux, en quelque sorte, que saint Laurent, vous pouvez nous dire qu'ils ne sont ni aveugles, ni estropiés, car nous voyons, le beau chemin qu'ils ont parcouru et les précieux ouvrages qu'ils ont exécutés. Je me garderais bien de faire votre éloge : la ville de Castelnaud l'a fait merveilleusement. Elle n'a pu se résigner à vous perdre, elle vous a fait violence, vous êtes nos prisonniers ! Mais vous vous êtes aperçus et vous verrez mieux encore que nous faisons tous nos efforts pour que votre prison ne soit pas trop rude.

Cette distribution de couronnes, messieurs, éveille des émotions qu'on ose à peine exprimer tant elles sont intimes et pour ainsi dire ombreuses.

S'il fallait récompenser tous les nobles sacrifices, nous n'aurions pas assez de couronnes.

De toute cette assemblée, je crois que je serais le seul à ne pas figurer sur le programme des prix. En effet, si chacun de vous a fait son devoir, je n'ai encore que le mérite bien méritoire de le constater et de m'en réjouir.

Mais une chose me console : c'est que je ne suis pas un ouvrier de la dernière heure. Nous ne sommes encore qu'au début.

Les promoteurs de cette belle œuvre m'ont appelé pour que je lui serve de père, pour que j'en sois le gardien.

J'accepte, messieurs, cette auguste charge et ce rôle difficile. A défaut d'autre qualité j'apporte en milieu de vous les sentiments et le dévouement d'un père. Dieu fera le reste.

L'œuvre est née, elle a grandi. Est-elle assez forte ? est-elle complète ? Non, Messieurs ! Nous sommes de ceux qui ne disent jamais : c'est assez !

Nous voulons le progrès dans la science et dans les arts utiles comme dans la vertu ; et pour réaliser ces progrès, qu'avons-nous ? Une source intarissable : la générosité de nos amis.

L'avenir de notre école n'est pas incertain, puisqu'elle est une école chrétienne ; c'est-à-dire une œuvre de Dieu, puisqu'elle est fondée sur l'intérêt religieux des familles, sur le dévouement du clergé, sur les vœux légitimes du peuple et sur les nobles sympathies de tous ceux qui désirent, qui espèrent et qui préparent le triomphe de la liberté, de la justice et de la vérité. (Un abonné.)

On lit dans le Courrier de Lyon :

Une bonne nouvelle si elle se confirme : On signale la disparition spontanée du phylloxera sur quelques points de la région du Midi et du département de l'Isère, où l'on n'avait pratiqué aucun traitement propre à combattre le terrible insecte.

Cette constatation n'est basée que sur des faits peu nombreux. On sait, d'autre part, que le fléau dévastateur des vignobles menace aujourd'hui plusieurs contrées épargnées jusqu'ici telles que la Suisse, l'Algérie et l'Italie.

Un conflit très grave vient d'éclater à Périgueux, entre M. le Préfet de la Dordogne, M. Catusse et le Conseil municipal.

M. le Préfet a interdit aux conseillers municipaux l'entrée des écoles communales lors de la distribution des prix aux élèves de ces écoles. Les protestations et les démissions pleuvent de toutes parts. Le maire et les adjoints partent pour Paris.

Près de 700 ouvriers sont actuellement occupés, à Paris, à la démolition du pâté d'immeubles compris entre les rues Pagevin, de la Justicienne, Jean-Jacques Rousseau et Montmartre. Tout le côté gauche de la rue Pagevin a disparu ; il ne reste plus grand chose du côté gauche de la rue de la Justicienne, où les travaux sont le plus activement poussés aujourd'hui. Dans la rue Montmartre, les travaux sont plus lents, à cause de la circulation. Sur ce point, il ne restera qu'un îlot, à l'angle de la rue de la Justicienne. Cet îlot sera sacrifié plus tard. Dès qu'on le pourra, on travaillera de nuit, à la lumière électrique, de sorte que l'on peut calculer, que d'ici à trois semaines, on pourra commencer le déblaiement des caves et dans un mois et demi les fondations des fondations. Les démolisseurs se transporteront alors du côté de la rue Coquillière.

Jeudi, vers sept heures du matin, on détacha ment 113^e de ligne sous la conduite

BIBLIOGRAPHIE

UN VOLUME DE VERS (1) DE M. LE V. BERNARD D'ARMAGNAC.

Dans un avant-propos très concis et très bien pensé, d'ailleurs, je lis que notre langue n'a pas de grammaire écrite, qu'elle est condamnée à une enfance perpétuelle, inhabile à exprimer les idées abstraites de la science et de la philosophie, mais merveilleusement propre à tous les genres de littérature qui ne demandent que de la poésie, de la naïveté et du sentiment.

Quant à une grammaire écrite, je n'en connais pas — mais notre langue a ses règles, commune à toutes les langues latines. — La variété de ses idiomes se retrouve dans les autres langues. Il y a des nuances entre le français du Picard, du Berry, du Gascon et du Tourangeau. Elle n'est livrée au caprice ni à la fantaisie de personne; que M. d'Armagnac étudie le grand dictionnaire que publie Mistral, celui de M. Gabriel Azaïs, celui de l'abbé Vayssier, les publications de la Société de Langues Romanes de Montpellier, les rapports de la Société archéologique et littéraire de Béziers, il y verra qu'on est très rigoureux en matière de règles d'orthographe adoptée, un peu différente de la sienne, je dois le lui dire.

Après avoir écarté ces très légères épines entrions avec l'auteur dans un des sentiers les plus fleuris qu'il jamais parcouru un ravissant paysage, j'ai le regret de passer vite devant un apologue ou une très belle ballade: lieu Biel Castel pour arriver à un petit poème pastoral, la Moutarde de las bacos.

Vers le 25 mai, les troupeaux de vaches partent du Causse de Rodez pour se rendre dans les montagnes d'Aubrac. Ils ont à traverser une plus ou moins grande partie du Causse, à descendre dans la profonde vallée du Lot, et à remonter les pentes de la montagne. Le jour du départ est un jour de fête pour les vachers, presque tous montagnards, qui vont retrouver leur petite maison et leur famille là-bas.

C'est à ce sujet, d'une simplicité biblique, que M. d'Armagnac a dû sans contredit sa plus heureuse inspiration. Son poème est écrit d'un seul jet, sans bavure, sans inutilité. Rien n'y manque et rien n'est de trop. Le tint est précis, sobre, point chargé de couleur. Les vers coulent et facile. La note toujours juste, l'émotion grave, la pièce sérieuse; c'est très-beau, parce que c'est très-vrai.

Les épisodes du voyage sont charmants. Je citerai entre autres le passage des troupeaux à Espalion. Tandis que tous les autres sont enrhumés et ornés, un seul n'a ni plomets, ni sonnettes, mais un drapeau noir sur la tête de la première vache du troupeau, parce que la maîtresse est morte, une sainte femme qui a laissé trois ou quatre petits enfants.

Il y a encore un passage enlevé sur le vif. La rencontre du Contalès (2) et de sa femme venue bien loin au-devant de lui, elle n'a pas pu prendre avec elle ses trois enfants, qui sont trop petits — et le père a bien envie de les voir. Il a les larmes aux yeux, mais la besogne presse, il faut arriver au châlet, et le berger quitte sa femme en lui disant: à demain et il suit son bétail avec cette patience résignée que connaissent bien ceux qui vivent dans la familiarité des paysans.

J'aurais tout à souligner, c'est comme scène, paysage et personnage de Jules Breton et du meilleur. La moutarde de las bacos est un bouquet de fleurs de la Guiole parfumé, simple et charmant.

Oh! la belle soirée qu'on passerait aujourd'hui 14 juillet 1880 sur les pâturages de la Guiole, en compagnie de ces honnêtes Contalès,

(1) Voir le n° du 19 août. (2) On appelle Contalès (Cantalous), le vacher chargé de la conduite du troupeau et de la fabrication du fromage, industrie qui a été introduite du Cantal dans l'Aveyron.

de ce bon mari, de ce tendre père, de ce digne chrétien, de ce serviteur probe et fidèle dont la prière à la Vierge de Montpeyroux finit par ce vœu qui n'est pas de notre siècle de lumières et de revendications sociales:

Et que lou mestre seio content!

Comme on oublierait vite dans la solitude qu'il exista une Bastille avec des invalides pour la rendre et des vauriens pour les égorger après y être entrés! quelle atmosphère saine et vivifiante — on n'aurait pas de feu d'artifice, mais le croissant de la lune déjà large, nageant dans le profond ciel bleu et baignant les montagnes de molles lueurs. Les parfums de la nuit au lieu de l'acre fumée des pipes, ou de la nauséabonde odeur de l'absinthe et de l'eau-de-vie, les arômes précurseurs du pétrole. Au lieu de la foudre, des cris, des huées, des couplets de la Marseillaise hurlés par des voix d'ivrognes — un grand silence coupé par les rares paroles du Contalès, car les pasteurs parlent peu, quelques sourds grognements du chien, la respiration égale et paisible des vaches dans les parcs. On ne sentirait pas sur le frais gazon les cendres déjà brûlantes du volcan sur lequel nous marchons, on ne se souviendrait pas qu'il y a des ministères et des ministres, des lois existantes, un Palais Bourbon, un Luxembourg, un Conseil municipal de Paris; on ne penserait plus à la Commune qui a vécu, aux incendiaires, aux assassins, à ces frères égarés qu'on nous a rendus!

Oh! le beau rêve que nous a fait faire le poète. Si j'osais comme je prierais M. d'Armagnac de se renfermer dans son beau domaine rustique qu'il exploite si bien!

« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre! »

Avant lui, beaucoup de poètes ont chanté les grandeurs de Dieu, Rome, la patrie, ses malheurs et sa gloire, les charmes de la campagne, les regrets, les tristesses, les souvenirs, l'enfance, la vieillesse, la mort. Beaucoup après lui, puiseront à ces grandes et fécondes sources d'inspiration. Elles font partie du patrimoine commun des grandes âmes et des nobles cœurs; mais il peut être sûr qu'on ne referra pas la Montée des Vaches; on ne refait pas ce qui est complet, on ne referra pas les Bergers, du Poissin, ni les Mois-on-neurs, de Léopold Robert ou certaines toiles de François Millet. On ne peut toucher, sans le gêner, à un sujet traité de main de maître.

T. L.

(Union du Midi). En vente chez Crayssac, libraire.

Dernières Nouvelles

Paris, 20 août.

Une lettre de M. Louis Blanc, adressée au Voltaire, rectifie l'opinion que lui prête un journal anglais sur l'état de la France. Il ne croit pas que M. Gambetta vise à la dictature, qui est impossible; il doute que le Gouvernement exécute les décrets du 29 mars, et pense que M. Gambetta cherche à s'appuyer sur l'Eglise.

Hier, à Bruxelles, la municipalité a offert un banquet à M. Andrieux, préfet de police, qui a fait l'éloge du gouvernement belge.

La chute de voiture de M. Gambetta, dont certains journaux ont parlé, est inexacte.

Le Standard assure que le, puissances refuseront de différer le règlement de la question du Monténégro.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Cours du 21 Août, Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. %.

Revue Scientifique. SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (14 août 1880). Congrès de Reims; séance d'ouverture. — Spectres photographiques des étoiles, par M. Williams Huggins. — Les chemins de fer en Angleterre, par M. G. Sencier. — Une application des images accidentelles, par M. Plateau (de l'Académie royale de Belgique). — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Causerie scientifique.

Revue Politique et Littéraire. SOMMAIRE DU NUMÉRO 7 (14 août 1880). L'Iphigénie en Tauride de Goethe, par M. Paul Stapfer. — Les frères de Boileau, par M. H. Reynald. — M. Mohl, par M. Ph. Berger. — Quelques mots sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, par Mme C. Coignet. — Le Portugal, par Léo Quesnel. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Pierre et Jean. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Le Feu Follet.

Sommaire de la livraison du 15 août.

- I. Le quercy pittoresque (fin), par F. Maratuech. II. Album du feu Follet, poésies de MM. Paul Frass; Félix Maxime; A. Trassy; Jean Rameau; Francis Maratuech. III. Choses de la Saison: — La Gerbe rousse par Joseph Roux. — Défaillances, par X. IV. Ethœa, roman par d'Estella. V. La douleur est une agonie sans mort, nouvelle, traduite de Fernand Caballero, par Albert Savine. VI. Chronique, par Feu Follet. VII. Bibliographie, par Francis Maratuech.

Revue mensuelle elzévirienne, 40 page grand in-8° ornée de vignettes et de culs-de-lampe 10 francs par an. Administration et rédaction: Bureaux de l'imprimerie Mazegrie, place Municipale à Tulle (Corrèze).

Le Feu Follet en est à son troisième numéro est le mouvement sympathique qui a accueilli son apparition ne s'est pas ralenti. Il tâchera de s'en rendre digne en allant chaque mois, chaque année de bien en mieux.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès AUDOUARD EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES. A PARIS et CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot) tous les mois du 1er au 10. Faubourg Leclère, en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an. Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

Un officier et d'un médecin militaire, se baignait au Grand-bain Parisien, à la porte de la ville Saint-Louis. Un des hommes du détachement, nommé Vernajon, se faisait remarquer par son habileté à nager et à plonger. On s'exerçait surtout parcequ'il pouvait rester un temps assez long sous l'eau. A un certain moment, Vernajon plongea et ne reparut plus. Ses camarades, étonnés cette fois de le voir plonger aussi longtemps, prévinrent l'officier de service qui s'empressèrent de porter secours au malheureux soldat. Après un quart d'heure de recherches, le corps fut trouvé et amené sur le pont du bateau.

L'aide-major du 56e de ligne reconnut que l'infortuné militaire avait été frappé d'une congestion cérébrale et avait expiré presque aussitôt.

DE PLUS FORT EN PLUS FORT.

On annonce qu'un habitant de Chicago va commencer une expérience aussi excentrique que celle du docteur Tanner. Il parie que pendant quarante jours il boira et mangera sans discontinuer. Il lui sera cependant accordé quelques heures de sommeil chaque nuit. Les médecins qui le surveilleront ne devront insister pour qu'il interrompe ce long repas, que s'ils constatent des symptômes certains d'apoplexie ou de delirium tremens.

Pour cette entreprise aussi périlleuse sans doute que celle du jeûneur de Clarendon Hall, on s'engagera, disent les journaux américains, à fournir à l'ogre de Chicago une vaste salle, un bon lit et tous les moyens qu'il demandera; il choisira également les vins et les liqueurs qu'il préfère, et tous les droits d'entrée payés par le public admis à le voir lui appartiendront.

Voici la fin de l'histoire du jeune médecin lyonnais qui, d'après lui, aurait eu l'intention de faire son petit Tanner et de jeûner pendant quinze jours consécutifs:

Le jeune médecin lyonnais, imitateur de Tanner, n'a pas été aussi heureux dans son pari que le célèbre docteur américain.

Après huit jours d'un jeûne absolu, il a dû, sur les pressantes instances de tous ses amis, annoncer à son entreprise.

Une surexcitation nerveuse, extrême, une sécheresse de gorge intolérable, des crises d'estomac très pénibles, jointes à des vomissements bilieux répétés, ont fait craindre une atteinte grave à sa santé.

Il va demander au régime lacté une alimentation progressivement réparatrice, et l'on espère que, dans quelques jours, il ne se ressentira plus des privations imposées par son courageux essai.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 août.

Naissances.

- Carles, Elisabeth, rue Portail-Alban, 3. Delbos, Charles, rue Fénélon, 4. Vigouroux, Louis, rue Portail-Alban, 3. Séval, Euphrasie, aux Ramonets. Bénéch, Guillaume, rue des Badernes. Crozet, Marie, rue St-Géry, 14. Guénard, Hélène, rue des Boulevards. Bonrières, François, avenue de la Gare. Birou, Marie, rue St-Urcisse, 20.

Mariages.

- Larrive, Edmond, et Pages, Marie. Arafon, Augustin, et Borredon, Marie. Laborie, Charles, et Cambornac, Louise. Delpeyron, Jean, et Méulet, Marie.

Décès.

- Jalin, Jeanne, s. p., 73 ans, à Labarre. Bélien, Jeanne, 4 ans, rue Nationale, 6. Bès, Guillaume, charp., 53 ans, moulin du Périé. Martory, Antoinette, s. p., 53 ans, rue Nationale. La Garrigue, Marie, 6 ans, rue Brives.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 20 août.

Table with 4 columns: ESPÈCE, QUANTITÉ, AMÉNÉS, VENDUS, PRIX, EXTREMES.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan.

lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty. Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

decines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDULEUSES. Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte. II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES

DES PATERSON, an bistmuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

GRAINE DE LIN TARIN. Pharmacie, place des Petits-Pères, 9, PARIS. Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie. Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide. EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FEU-BLANC. La boîte: 1 fr. 30. PHARMACIE DE LANGRISON SAURÉDUSANG. PHARMACIE FOUNTAINÉ, républicain souverain, le Pot: 2 fr. ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr. Dose: dans toutes les Pharmacies.



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Crânes prompts et sans trace des chutes, ecouures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre contre les Rhumes. — Élixir vermifuge Bouafous. — Extrait fluide des trois piquins pour préparer soi-même et à l'instar un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudon, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Quop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS

Par E.-O. LAMÉ et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 150 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Envoi franco d'une série d'essai dans toute la France, contre 2 fr. 50 en timbre-poste.

Paris, 44, rue Saint-Lazare

AU PREMIER CHEMISIER E. CRAMANT-MASSIP. CHEMISES INFROISSABLES Spécialité De Lingerie pour homme, sur mesure. Seule Maison à Montauban. CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE Représentée à CAHORS, par M. IDIDES, Coiffeur-parfumeur, 47, Boulevard Sud.

A CÉDER

Une Etude de Notaire

A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)

S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

LA GAZETTE DE PARIS. Le plus grand des journaux financiers. NEUVIÈME ANNÉE. Paraît tous les Dimanches. PAR AN Semaine politique et financière. — Etudes sur les questions du jour. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par Correspondance. — Échéance des coupons et leur prix exact. — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. 4 FRANCS. ABONNEMENTS D'ESSAI 2^e Fr. Première Année. Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS. PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 59, Rue Talbott — Paris.

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, sont heureusement combattus par le VIN IODÉ DE MORIDE. Préparé au Vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur dépuratif, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage le VIN DE MORTE et l'IODURE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pêlules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34, Rue L. Bouvart, et dans toutes les Pharmacies. — Prix: 2 fr.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY. Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

A VENDRE BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

EAUX MINÉRALES DE MIERS HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

Avenue de la gare de Rocamadour. L'hôtel Carbois, situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel Carbois.

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

23, rue de la Liberté, à Cahors.

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge de Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Châneaux à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le Sieur Delpech espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, rue de la Paix, Paris.

Société anonyme. — CAPITAL CENT MILLIONS DE FRANCS. Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} hypothèque: SOIXANTE-DIX MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement. La Société délivre également des Bons de caisse rapportant: à six mois, 3 0/0; — à un an, 3 1/2 0/0; — deux ans et au-delà, 4 0/0.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse, à PARIS:

Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER: A toutes les Agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des coupons et des Bons émis ainsi que le rachat des titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés Le Moniteur 52 ANNÉES. Valeurs à Cots. (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis). LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE). Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse, Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits. PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 80,000,000 de fr. Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.